

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-049-2019****Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ TR_2019_05 RELATIF A LA RESTAURATION PONCTUELLE DE LA RIPISYLVE DES COURS D'EAU DE L'ALBRET 2019**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu les arrêtés de déclaration d'intérêt général des programmes pluriannuels de gestion des bassins versants de la Gélise (n°47-2016-07-002) et de l'Auvignon (n°47-2016-07-20-003)

✚ Considérant la consultation pour la mission dont l'**objet** est le suivant :**RESTAURATION PONCTUELLE DE LA RIPISYLVE DES COURS D'EAU DE L'ALBRET 2019****LOT n°1 : Restauration ponctuelle de la ripisylve sur l'Auvignon***La mission consiste en l'abattage d'arbres marqués par les techniciens rivières sur les berges de l'Auvignon. Il s'agit d'arbres menaçant de tomber à court terme et de créer des embâcles, gênant l'écoulement de l'eau en cas de crue.***LOT n°2 : Restauration ponctuelle de la ripisylve sur la Gélise***La mission est la même que sur l'Auvignon. S'y ajoute l'arrachage ou le cerclage d'érables négundo, espèce exotique envahissante, pour limiter sa prolifération sur les berges de la Gélise.***Lieux d'exécution** : Berges de l'Auvignon, entre le moulin de Berguefave et le bourg de Bruch, sur les communes de Montesquieu et Bruch ; berge de la Gélise, entre Sainte-Catherine et la confluence avec la Baïse, sur les communes de Nérac, Réaup-Lisse, Barbaste et Lavardac.✚ Considérant le **déroulement** de la consultation :

- **Procédure adaptée ouverte**
- Date de lancement de la consultation sur profil d'acheteur DEMAT-AMPA : **le 05/06/2019**
- Date limite de réception des offres : **le 05/07/2019 à 12h**
- Critères pondérés de sélection des offres :

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2019-395

Article 1 : d'attribuer, de signer et de notifier (le 05/08/2019) le marché TR_2019_05 relatif à la restauration ponctuelle de la ripisylve des cours d'eau de l'Albret 2019 comme suit :

- ✓ Lot n°1 : BioTopServices pour un montant de 6 840 € TTC
- ✓ Lot n°2 : Cerf Environnement pour un montant de 22 380 € TTC

Article 2 : précise que les crédits nécessaires aux budgets 2019 seront prévus.

Fait à NERAC, le 22 AOUT 2019

Le Président,


Alain LORENZEL

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire